

LE PETIT GÉNOULPHIEN

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

BIEN VIVRE ENTRE LOIRE ET CHER

N°74 DÉCEMBRE 2021



EDITO DU MAIRE

Chères génulphiennes, chers génulphiens,

Compte-tenu de la dynamique de la cinquième vague, il nous est vivement recommandé de faire preuve d'une grande prudence et de limiter le brassage de population, toujours propice à la circulation du virus. Aussi, nous sommes dans l'obligation d'annuler une nouvelle fois, et avec regrets, notre traditionnelle cérémonie des vœux à la population. La sécurité de tous nos concitoyens est une priorité, la prudence est de mise. Alors, rendez-vous en janvier sur notre site internet pour des vœux numériques, comme l'an passé.



Ce court répit nous a permis de pouvoir vivre avec, certes, des contraintes importantes, notre premier marché de Noël. Pour la première fois sur le parking de l'église, tout était réuni ou presque. Décorations, scénette avec le Père Noël, animations pour les enfants, petites boutiques, soupe paysanne, les ingrédients pour passer un bon moment étaient présents. Seules quelques bourrasques inattendues ont chamboulé le déroulement à la mi-journée. Tout le monde attendait ce moment de convivialité. Nous avons tiré des leçons de cette expérience et nous ferons de l'édition prochaine qu'elle soit encore plus féérique.

Vous aurez remarqué quelques scénettes de Noël dispersées dans la commune. C'est principalement l'œuvre des conseillers municipaux, grâce notamment aux dons de M. et Mme NIVET que nous remercions chaleureusement. Nous déplorons toutefois une incivilité de plus dans notre petit village : on nous a volé un petit sapin sur le placis de la Mairie !

Dans un tout autre domaine, notre recensement aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Il est important qu'il soit le plus exhaustif possible. En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget de notre commune. Le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement repose en grande partie sur la population totale, et conditionne tous nos projets. Je ne saurais que trop vous prier de répondre présents lors de cette opération, vous recenser est un acte citoyen fort. Sachez que la confidentialité est de mise, toutes vos réponses sont à l'usage unique de l'INSEE. Aidez-nous, recensez-vous !

Les finances sont la base de toutes actions. Des choix sont faits, qui ne conviennent pas forcément à tout le monde, des choses sont « délaissées » pour un an, peut-être deux, voire plus. C'est le quotidien que nous devons gérer. Nous comprenons d'autant plus ce que l'équipe précédente a pu vivre et les conséquences des orientations suivies. Nos moyens ne nous permettent pas d'avancer tous les chantiers simultanément. L'état nous confie régulièrement de nouveaux domaines, toujours à budget constant, voire en diminution. Malgré tout, nous maintenons les finances communales globalement en bonne santé.

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année et une très bonne santé à tous pour 2022.

Plus que jamais, prenez-soin de vous et de vos proches.

Bonne lecture à tous !

Votre Maire,

Patricia SUARD

SOMMAIRE

Page 2 : Edito du maire, sommaire

Page 3 : Travaux

Page 4 à 10 : Actualités

Page 10 : Mot de la liste Saint-Genouph avec vous

Page 11 : Saint-Genouph en portraits



TRAVAUX

LA RÉFECTION DE LA RUE DES PETITS PRÉS



La rue des petits prés souffrait de nombreux nids de poule et détériorations qui la rendaient au mieux inconfortable, au pire dangereuse.

Le revêtement a donc été refait du 18 au 28 octobre par Eiffage pour un coût total de 22 934.65 €.



UN CIMETIÈRE PLUS ACCESSIBLE ET AGRÉABLE

Du 29 novembre au 3 décembre, se sont déroulés les derniers travaux permettant de rendre l'ancien cimetière plus accessible. Les allées notamment ont été refaites par l'entreprise Daniel Moquet pour un coût de 6 051,60 €.

Les travaux d'amélioration et d'embellissement du Jardin du Souvenir se sont aussi achevés. Les conseillers municipaux avaient désherbé, les agents municipaux ont



semé : à présent, le Jardin du Souvenir est propre et propice au recueillement, ce qui nous donne pleine satisfaction. Nous adressons nos plus vifs remerciements à Marc Tessier pour son généreux don de sacs de semence pour la pelouse, ainsi que pour son aide pour la mise en place des bancs. Nous espérons que tous les Génulphiens qui ont à s'y rendre seront sensibles au soin apporté par tous à ces travaux d'entretien et d'embellissement.



LA SALLE MULTIFONCTION VA SORTIR DE TERRE



Pour rappel, le projet de construction d'une salle multifonction a été lancé dès le début de la mandature. Il s'agit de remplacer le préfabriqué situé dans la cour de récréation et de doter l'école de Saint-Genouph d'une véritable salle de motricité qui permettra aux élèves de profiter d'un bâtiment moderne et adapté. Ce bâtiment servira également à tous les habitants et pourra accueillir toutes

sortes d'activités de la commune, des associations... D'une superficie de 150 m², ce bâtiment à très hautes performances énergétiques se situera sur l'emplacement de la cour de la garderie à laquelle il sera raccordé.

Le chantier a malheureusement pris du retard, à cause de la crise du covid et de l'augmentation énorme du prix des matériaux qui rendaient le coût final trop élevé pour être supportable. Les prix tendent à baisser, le temps passant et nous faisant risquer de perdre les subventions Sapin (et les échéances du prêt commençant en 2022), il nous a fallu remettre le projet sur les rails. La dernière rencontre avec l'architecte pour mettre au point le programme de la construction a eu lieu fin novembre. L'appel d'offres pour les entreprises a été lancé le 15 décembre. D'un budget initial de 400 000 euros TTC (dont plus de la moitié sera financé par des subventions), le coût final sera revalorisé de près de 15%, à cause de l'augmentation du coût des matériaux. Le début des travaux est prévu pour le premier trimestre 2022.

ACTUALITÉS



UNE JOURNÉE DE L'ART RÉUSSIE

Dans le cadre de l'animation culturelle de la commune, la municipalité a organisé la douzième édition de " la journée de l'Art" le 10 octobre dernier : présentation d'œuvres scolaires, d'artistes extérieurs à la commune et Génulphiens. Cette manifestation connaît un succès grandissant depuis sa création, et se veut à la fois générationnelle, culturelle, pluridisciplinaire et sociale.

L'exposition s'est déroulée dans la salle du conseil et dans l'église. L'entrée était gratuite et le public au rendez-vous, avec quasiment 300 visiteurs, malgré les contraintes sanitaires imposées, covid oblige ! neige

Cette année, ils ont été vingt-cinq à présenter leurs œuvres. Alors forcément, la qualité était là. Nous avons pu retrouver, entre autres, les peintres Jeannette Hersent Taillard, Christian Bizet, Marie-Christine Ehm, mais aussi Patrice Mondon Delavous et ses statuettes, Bruno Prat et ses incroyables lampes, Nicole Maritah Blardoni et ses enluminures, ... Le vote du public a connu une participation très importante et a réuni 209 bulletins de vote dans l'urne. Les gagnants sont (dans l'ordre) MARY Annie, POIDEVIN Patrice, MABILLE Colette, DIEGGG Mars-MERCIER Vincent, BASQUIN Dominique, l'école de St Genouph, BIZET Christian. La municipalité a félicité les deux premiers et Romain MALTERRE, Directeur de CULTURA, a ajouté cinq cartes cadeaux, nous permettant ainsi de primer sept artistes. Pour la première fois, nos petits artistes en herbe ont été récompensés, le prix a été remis à leur institutrice Pierrette FORMEN.

Merci Romain MALTERRE, merci CULTURA !



LE REPAS DES AÎNÉS : LA JOIE DE SE RETROUVER

Le repas des Aînés s'est déroulé le 3 octobre dernier dans la bonne humeur générale.

Les 87 participants étaient heureux de se retrouver autour d'un bon repas préparé par les établissements ROUSSEAU, traiteur à Azay-le-Rideau.

Grâce aux animations, chants et danses pendant le repas, nos anciens sont rentrés chez eux avec des étoiles dans les yeux.



LA RESTAURATION DU MUR DE L'ÉGLISE

Le mur de l'église donnant rue des Grimaces avait été noirci l'an dernier par l'incendie accidentel d'une voiture à cet endroit. *Traineau*

Le chantier de restauration du mur est achevé. Il a été réalisé par l'entreprise CAZY GUILLAUME pour un coût de près de 15 000 euros dont environ 9 000 euros sont pris en charge par l'assurance de la commune. Il reste l'espace poubelles à réhabiliter, et la voirie, dont le coût de réfection ne peut pas être pris en charge par la commune dans l'immédiat.



ETAT CIVIL 2021

Important : Ne sont indiqués que les noms des personnes ayant explicitement donné leur accord pour une parution dans la presse.

NAISSANCES

14 petits génulphiens nous ont rejoints cette année !

16 janvier : DESHAIES Arthur
25 février : ROYO Roman
16 mars : CREET Alix
18 mars : DURAND Basile
23 juin : CALLU Clélia
21 août : BROUILLET Alice
28 août : RAYNAUD Noah
02 septembre : LECLERCQ Enola
09 septembre : GUÉNÉE Pablo
10 octobre : LAVOT Amaya



MARIAGES / PACS

2 mariages et 6 pacs ont été enregistrés sur la commune cette année !

Tous nos vœux de bonheur !



DÉCÈS

02 février 2021 : MÊME Norbert
22 mars 2021 : FERREIRA BRAZ née MOURATO DA SILVA Maria
12 juillet 2021 : BLOND Philippe
07 août 2021 : MÊME née VARANNE Claudette
08 septembre 2021 : LEFORT Michel
30 novembre 2021 : BRUZEAU Michel
07 décembre 2021 : RECHARD née MADELMONT Jeannine

7 génulphiens nous ont quittés cette année. Nous adressons nos condoléances les plus sincères à leurs familles et leurs proches.



COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE

C'est avec beaucoup d'émotion que de nombreux habitants de Saint-Genouph se sont réunis au cimetière du village afin de participer aux commémorations de la Journée nationale de Commémoration de la Victoire et de la Paix et Hommage à tous les morts pour la France.



Michel KERJOANT et Jacques TESSIER ont reçu le diplôme d'honneur et l'insigne de porte-drapeau : la municipalité et le comité FNACA de Saint-Genouph sont fiers de les voir ainsi récompensés, et nous pouvons leur exprimer notre reconnaissance.

La remise des diplômes et des insignes a été faite par notre conseiller départemental Wilfried SCHWARTZ pour Michel KERJOANT, après 20 ans comme porte-drapeau, et par notre maire, Patricia SUARD, pour Jacques TESSIER, après 7 ans de service.



BILAN DU MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël s'est déroulé le 5 décembre dernier dans un nouveau format et dans un nouveau cadre.

Concentré uniquement le dimanche et situé sur le parking derrière l'église et non plus dans la rue du bourg, pour laisser libre la circulation, il a accueilli 15 exposants de la couronne tourangelle, contents de leurs bilans et prêts à revenir.

L'ambiance fut belle malgré un temps parfois capricieux, où tout le monde a pu se réchauffer avec la soupe faite par les conseillers municipaux et des volontaires, avec les



produits de la commune gentiment donnés par des maraîchers (Marie, Jean-Philippe, Nicolas et Stéphane). Plusieurs animations de qualité ont été proposées : le concert donné par les Voix Génulphiennes dans l'église a été très apprécié, tout comme le conteur d'histoires (Cédric NOEL de Sérigny) qui a su captiver les enfants. Merci également à l'orchestre fanfare "ça trompe énormément" de Saint-Senoch ainsi qu'à la calèche des « attelages de Villandry » qui ont animé la journée. Enfin, merci au Père Noël venu spécialement pour nous, malgré son agenda chargé en cette fin d'année!



NOUVELLES DÉCORATIONS DE NOËL

Les décorations de Noël disposées dans les rues datant d'il y a plusieurs années, il a été décidé de modifier le contrat avec la société qui les louait à la commune et qui les installait.

Pour un budget équivalent (2 670 €, location sur trois ans) la municipalité a donc changé les visuels disposés rue du bourg. Il a également été décidé de ne pas toutes les y remplacer et d'utiliser une partie du budget pour embellir les alentours de l'école pour que les enfants puissent mieux profiter des illuminations de Noël. De plus, les conseillers municipaux se sont retroussé les manches le 21 novembre et ont fabriqués de nombreuses décorations pour embellir les abords de l'école, le parvis de la mairie et plusieurs autres coins de la commune : cadeaux, décorations dans les arbres... ils ont débordé d'imagination pour enrichir les décorations de Noël de la commune. cadeaux





RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Deux agents recenseurs ont été recrutés par la commune et se rendront à votre domicile pour vous remettre les documents qu'il vous faudra remplir et leur remettre. Si vous le souhaitez, il vous sera possible et même recommandé, de remplir les formulaires en ligne.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de

logement... Il est aussi un outil important pour définir les politiques publiques.

Il sert à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, moyens de transports à développer...), détermine la participation de l'État au budget des communes, le nombre d'élus au conseil municipal, le nombre de pharmacies...

Mesdames Véronique Bruzeau et Isabelle Le Douarin sont les deux personnes qui viendront à votre rencontre. Merci de leur faire bon accueil.



MERCI AU COMITÉ DES FÊTES POUR SA GÉNÉROSITÉ

La mairie remercie chaleureusement le Comité des Fêtes qui a fait don d'une palette complète de denrées alimentaires pour aider les familles dans le besoin. En ces temps difficiles, il est bon de savoir compter sur la générosité et la solidarité. La moitié a été prise en charge par le CCAS de la commune. Le reste a été confié à la Banque alimentaire de Touraine.



RAPPEL SONDAGE BIBLIOTHÈQUE

Nous sommes un petit village : pour faire fonctionner une bibliothèque, il nous faut des adhérents ! Répondez au sondage ! Dites-nous si vous souhaitez, ou non, que nous organisions la ré-ouverture de la bibliothèque !

Nous n'avons pour l'instant reçu que 15 réponses... On ne peut pas ouvrir une bibliothèque municipale pour 15 personnes, même si elles sont généreusement prêtes à donner de leur temps et de leur personne. *barbe*

Alors si vous souhaitez une bibliothèque municipale à St-Genouph, exprimez-vous. Nous attendons vos retours pour prendre une décision définitive. Passez en mairie, vous pourrez remplir le sondage sur place ! Ou faites-le en ligne, sur le site de la mairie. En tapant dans une barre de recherche « sondage bibliothèque Saint-Genouph », vous arrivez directement sur la page. Merci d'avance à vous !



UN NOUVEAU CORRESPONDANT NR

Il n'y avait plus de correspondant local pour couvrir la commune.

Xavier LEDUC prendra la suite d'Hervé BROSSE que nous remercions vivement pour tous ses articles sur notre commune et sa présence indéfectible à tous nos conseils et nos manifestations.



RODRIGUES Jorge

maçonnerie, ravalement,
rénovation, carrelage

7, rue du bourg
37510 SAINT - GENOUPH

Tél: 02 47 45 59 38

devis gratuit

ent.rodriquesjorge@gmail.com



RAPPEL DES RÈGLES POUR UN BON FONCTIONNEMENT DE LA BENNE À VÉGÉTAUX



Une benne à végétaux est installée au stade des petits prés et permet de décharger les déchets verts sans avoir à se rendre jusqu'à la déchetterie. C'est un service ancien, antérieur à l'adhésion de Saint-Genouph à la communauté d'agglomération Tour(s) Plus (aujourd'hui Tours Métropole) et financé par elle.

À plusieurs reprises, le prestataire chargé de son enlèvement n'a pu procéder à son remplacement car cette dernière était trop pleine pour pouvoir y installer le filet lors de son transport. Il est donc rappeler la nécessité de ne pas dépasser la hauteur de la benne. Celle-ci est changée très régulièrement.

Il serait dommage que la métropole supprime ce service très pratique par manque de civisme de quelques uns.

RAPPEL AUX PARENTS CONCERNANT L'UTILISATION DU PORTAIL CITOYEN

Gérer et éditer vos factures, réserver ou décommander des repas... nous vous rappelons que le portail citoyen est fait pour cela et pour vous simplifier la vie. A noter que l'option "paiement en ligne" n'est pas active en se connectant au compte citoyen ci-dessous car il est géré par les Finances Publiques à réception de l'appel de paiement par courrier. Le paiement sera à effectuer sur le site : <https://www.payfip.gouv.fr>. Pour vous connecter, saisissez l'identifiant que vous avez dû recevoir par mail. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez en faire la demande auprès du service administratif de la Mairie au 02 47 45 51 14 ou à l'adresse mail suivante : mairie-st-genouph2@wanadoo.fr.



Pour toute question concernant le portail citoyen, vous pouvez vous reporter au guide de l'utilisateur qui vous a été transmis par mail.

Enfin pour tout renseignement ou si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter à votre espace parent, vous pouvez nous contacter par téléphone au 02 47 45 51 14. *guirlande*

VOTRE PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN !



Vous souhaitez donner de la visibilité à votre entreprise ?

Vous souhaitez soutenir la commune en aidant au financement du bulletin ?

Des encarts publicitaires dans le bulletin sont proposés aux tarifs suivants :

65 € (8x9), 99 € (9x13) et 150 € (18x13).

Contactez la mairie pour plus d'informations !

SF3D

Sébastien Fourré



Guêpes - Frelons 7J/7



Dératisation



Désinsectisation



Désinfection



www.sf3d.fr

07.49.50.97.76

INFOS CHIENS ET CHATS (OBLIGATIONS DE PUÇAGE, COLLIERS, ...)



Nombreux sont ceux sensibles au bien-être animal, et qui vivent en harmonie avec leurs animaux de compagnie ! Mais nous souhaitons rappeler quelques points essentiels :

- Il est obligatoire d'identifier vos animaux. 90 % des animaux récupérés qui sont identifiés retrouvent leurs propriétaires et seulement 15 % des animaux non identifiés retrouvent leurs maîtres...
- Ne nourrissez pas les chats errants. Une fois les chats nourris, ils se reproduisent... En les nourrissant, on multiplie les petits malheureux.
- La mairie est très souvent sollicitée pour des animaux errants. Vous trouverez en mairie, aux horaires d'ouverture, un lecteur de puce électronique, pour identifier et appeler aussitôt le maître de l'animal. *décorations*
- Quand il faut conduire l'animal à la fourrière, les prix s'envolent, aux frais du propriétaire. Et quand l'animal n'est pas identifié, c'est aux frais des administrés... Rien que depuis le mois de septembre, la mairie a pris à sa charge Minus, un chihuahua très sympa à qui des adoptants ont été trouvés ! Mais aussi un malinois pour qui la mairie a dû déboursier 370 euros... Et un malheureux staff, très gentil, a été récupéré couvert de brûlures de cigarettes : les soins ont été facturés à la mairie, jusqu'à sa prise en charge par une association.

TÉLÉPHONE D'ASTREINTE

En dehors des horaires d'ouverture de la Mairie et pour toutes urgences uniquement, vous pouvez joindre l'équipe de Direction Municipale au numéro suivant : **lutin 07.88.43.67.35.**

Vous voulez signaler, par exemple, un chien qui divague, un groupe de gens du voyage qui s'installe sur la commune, appelez-nous. Ce numéro ne se substitue pas aux services d'urgences ou de secours (gendarmerie, pompiers, samu,...), ni aux services d'intervention, de dépannage pour l'eau, l'électricité, le gaz, le téléphone, et autres.

LA PÈRE NOËL À L'ÉCOLE !

Les élèves de l'école ont reçu la visite du père Noël quelques jours avant les vacances. Après s'être assurés que tous les enfants avaient été bien sages et travaillaient bien à l'école, il a distribué des chocolats aux petits génulphiens ravis de cette surprise!



EXERCICE PRÉFECTORAL ET RISQUE INONDATION

Du 18 au 22 octobre dernier, la préfecture a déclenché un exercice inondation sur plusieurs communes de la métropole afin d'entraîner les municipalités à gérer ce problème si jamais il devait arriver. Plusieurs scénarios ont été mis en place sur plusieurs jours : risque d'inondation par le Cher (risque déjà rencontré par la commune en juin 2016), évacuation fictive du lit endigué de la Loire (à Saint-Genouph, c'est le lieu-dit « la queue de merluche »), réagir à une rupture de digue au lieu-dit « Toucheronde » entraînant l'évacuation de l'école et de la population. Cet exercice a permis de déclencher notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il a permis de vérifier les moyens techniques disponibles et d'organiser deux réunions de crise en urgence (agents communaux et conseillers municipaux) et d'organiser un exercice d'évacuation de l'école avec l'équipe enseignante. Nous avons ainsi pu aménager les protocoles communaux et les ajuster pour être plus performants. Nous avons pu vérifier l'intérêt des informations recueillies (personnes en difficultés, situation de handicap ou autre et maisons sans étage), avec le flyer distribué cet été.



LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril, et les législatives les 12 et 19 juin. Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. Pour faciliter cette inscription et lutter contre l'abstentionnisme, la démarche a été simplifiée.

En effet, l'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 4 mars 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). *Renne*

De plus chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra également vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaîtra son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public.



LES TERMITES, POINT DE SITUATION

Bien qu'ils ne soient pas classés comme nuisibles, l'infestation de termites n'en reste pas moins grave. Nous ne vous rappelons plus l'obligation **préfecturale** de déclaration et de traitement des propriétaires impliqués dans cette problématique. En revanche, nous devons souligner de nouveau l'importance de l'interdiction d'évacuer la terre et les débris de végétaux « morts », d'une parcelle (notamment lors de la construction d'un bâtiment, d'une piscine,...) si elle se situe dans une zone infestée par les termites.

Dans les trois zones récemment diagnostiquées sur notre commune, des propositions de traitement (à des tarifs négociés car collectifs), ont été faites aux administrés début novembre. Certains ont d'ores et déjà adhéré en retournant en mairie le coupon d'engagement, d'autres se verront adresser un nouveau courrier indiquant que la collectivité, se substituant aux propriétaires, mettra en œuvre les traitements adéquats dont le trésor public assurera le recouvrement directement auprès des concernés. *fête*

Nous sommes conscients des sommes engagées, mais l'extermination générale, donc l'intérêt de tous, passe par un traitement systématique.

Ne prenons pas ce problème à la légère, luttons ensemble !

TROUVEZ LES 10 INTRUS ! UNE BOÎTE DE CHOCOLATS À GAGNER !

Les lutins du père Noël sont des farceurs ! Ils ont glissé des mots intrus dans les articles du bulletin...

Il y en a dix en tout.

Saurez-vous les retrouver ? Transmettez la liste à la mairie avant le 15 janvier. Un gagnant sera tiré au sort parmi les bonnes réponses. Sa curiosité et sa gourmandise seront ainsi récompensées!

LE MOT DE LA LISTE SAINT-GENOUPH AVEC VOUS

Nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur, de réussite et surtout, de santé pour cette nouvelle année 2022. *"Tous les hommes pensent que le bonheur se trouve au sommet de la montagne, alors qu'il réside dans la façon de la gravir"*, Confucius.

SAINT-GENOUPH EN PORTRAITS

MICHEL BRUZEAU, ANCIEN MAIRE DE SAINT-GENOUPH

Monsieur Michel BRUZEAU nous a quitté le 30 novembre dernier. C'est avec beaucoup d'humilité que nous voulions retracer son parcours, sa vie et lui rendre un dernier hommage.

Conseiller municipal sous la mandature de Robert BERTAULT, Michel BRUZEAU est devenu maire le 18 mars 1989, avant que Christian AVENET ne lui succède en 1995.

Son mandat a été riche en projets, et a vu notamment naître l'étude initiale de l'assainissement par la DDE en 1991. Tout comme l'assainissement des eaux pluviales, Michel BRUZEAU a voulu développer le tout-à-l'égout et en a lancé la première tranche partant de l'est de la commune.



Côté scolaire, les génulphiens ont pu bénéficier de la semaine à 4 jours, de la mise en place de la garderie scolaire (nouveau service à la population dès septembre 1989), des cours de musique à l'école, l'ouverture d'une classe supplémentaire en septembre 1993, l'agrandissement de la cour de l'école et du lancement du projet, d'un million de francs, de la construction de la cantine mais aussi le refus de la réalisation de la bibliothèque dans le prolongement de celle-ci.

C'est sous son mandat, en 1994, que l'aire de pique-nique derrière la mairie fût créée, tout comme les sanitaires de la salle communale, ainsi que la partie sud de la couverture de l'église, et la réfection de son sol. La réhabilitation de l'ancien presbytère en deux logements sociaux est née également sous sa gouvernance.

D'autres domaines ont aussi été modifiés durablement tels que l'introduction de l'informatique en mairie (50 000 F), le cimetière dont l'agrandissement date de cette époque, les noms de toutes nos rues et la benne à végétaux à disposition des habitants près du gymnase.

Suite à la loi sur l'eau début 92, il a fait face à la suppression des trente premiers m3 gratuits, et à l'instauration de nouvelles taxes pour l'ADEME en 93.

Il a, malgré tout cela, réussi à maintenir les finances à l'équilibre, certes avec justesse et un autofinancement assez faible mais avec un très bon fonds de roulement.

Premier porte drapeau de la FNACA, il en fût le deuxième Président pendant cinq ans, il reçut même la Médaille militaire en 2013.

Michel BRUZEAU était passionné de feux d'artifices, aussi il endossa le rôle d'artificier pour le Comité des fêtes pendant des années ainsi que pour la Serre Auberge pour les spectacles des flâneries.

Homme discret, bienveillant et généreux, il a été un agriculteur tenace, un astucieux inventeur, un bricoleur débrouillard, un administrateur impliqué pour Groupama, un mécanicien expérimenté pour la CUMA ; pas besoin du certificat d'étude pour un tel autodidacte. Au nom de toute la communauté, chapeau bas et mille mercis, monsieur le Maire.



SERVICES

Secrétariat de Mairie

Tél : 02.47.45.51.14

Mail : mairie-st-genouph2@wanadoo.fr

Site : www.commune-saint-genouph.fr

Accès par QR code



Page Facebook :

« Saint-Genouph »

Horaires d'ouverture :

Mardi, jeudi et vendredi : 14h à 17h

Mercredi : 8h à 12h

Samedi : 9h à 12h le 1er samedi du mois

Permanence du maire :
Sur rendez-vous uniquement
Permanence du C.C.A.S. :
Sur rendez-vous

Services d'urgence

SAMU : 15

SOS MEDECIN :

19 rue de la Dolve

37000 Tours

Tél : 02.47.38.33.33

SERVICE INCENDIE : 18

SERVICE DE GENDARMERIE : 17

2 Avenue de l'orée des bois

37510 Ballan-Miré

Tél : 02.47.68.26.90

Bibliothèque

Le mercredi de 14h30 à 18h.

Le 1er samedi du mois de 10h à 12h.

Grand choix de livres à votre disposition

Rappel : montant d'adhésion

4€ par famille et par an

Services sociaux

ASSISTANTE SOCIALE

Sur rendez vous. Tel : 02.47.37.74.24

CENTRE DE SOINS

Tél : 02.47.66.63.22

1 Place Anne de Bretagne à Tours

Du lundi au vendredi de 14h 16h

Soins gratuits pour les personnes en difficulté

Sur rdv pour les médecins spécialistes

CENTRE DE SOINS INFIRMIERS

116 rue de la Mairie à La Riche

Tél : 02.47.37.32.19

MAISON DEPARTEMENTALE de la SOLIDARITE

47 Bis Boulevard Preuilly 37000 TOURS

Tél : 02.47.37.74.24

Publication

Directeur de la publication :

P. SUARD

Comité de rédaction :

J. DESCHAMPS

T. DESHAIES

P. FORMEN

A. NEUBURGER

S. SUARD

Crédit photos : Tanguy MARCHAND

Thibaud DESHAIES, Alice BOSSÉ,
Éric ROYER, auteurs divers

Tirage : 500 exemplaires

Impression : Mairie de St Genouph